

DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS

MONTREUIL, LE 7 AVRIL 2020

SOUS-DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
ET DES RELATIONS SOCIALES
BUREAU RH3

11, rue des Deux Communes

93558 MONTREUIL Cedex

Site Internet : www.douane.gouv.fr

NOTE

pour

Mesdames et Messieurs les chefs de circonscriptions
interrégionales

Messieurs les chefs de circonscriptions ultramarines

Mesdames et Messieurs les chefs de services
à compétence nationale

Plan de classement :
Affaire suivie par : [REDACTED]
Téléphone : 01.57.[REDACTED]
Mél service : [REDACTED]@douane.finances.gouv.fr

- Objet : Demande de priorité pour rapprochement de conjoints des agents liés par un pacte civil de solidarité.
Justificatif d'imposition commune – PACS 2019
- Ref : Note RH3 n°20000333 du 27 février 2020.
Courriel RH3 du 1^{er} avril 2020.

La note RH3 n°2000333 du 27 février 2020 fixait au 19 avril la date limite de réception par le bureau RH3 des premières déclarations de revenu commune des agents pacsés en 2019 sollicitant la priorité RC sur leur demande de mutation.

Je vous confirme par la présente les termes du courriel qui vous a été envoyé le 1^{er} avril dernier fixant désormais au **30 avril** la date limite de production de ce document afin de tenir compte du report de la date d'ouverture de la campagne de déclaration de revenus.

Il convient de rappeler que ce délai ne concerne que le document fiscal.

Je vous remercie de porter ces éléments à la connaissance des agents concernés de votre circonscription dans les meilleurs délais.

Mes services restent à votre disposition pour tous renseignements.

L'administrateur supérieur des douanes,
Chef du bureau RH3



Pascal DECANTER